



Conseil du bâtiment durable du Québec
Verdir notre environnement bâti

- Appel de conférences -

Conférences pour le Colloque : Architecture saine et durable 2015

Le présent appel de conférences sollicite des candidatures pour la préparation et la présentation de conférences d'au plus trente minutes pour le colloque Architecture saine et durable 2015 organisé par Le Conseil du bâtiment durable du Québec. Cet événement d'une journée aura lieu au Centre des sciences de Montréal le 9 novembre 2015. Plusieurs centaines de professionnels et d'acteurs des multiples sphères du bâtiment durable y sont attendus.

Contenu de la présentation : L'évènement cherchera à soutenir tous les acteurs du bâtiment durable en présentant des nouvelles normes, des outils éprouvés, des stratégies de design pertinentes et inspirantes pour l'édification de bâtiments et d'aménagements sains, écologiques, rentables et beaux. Ils devront surtout être à même d'offrir à leurs propriétaires et à leurs occupants des milieux de vie et de travail conviviaux, performants et humains.

Pour sa première édition, le thème du colloque *Architecture saine et durable* sera *La santé et le bien-être au cœur des bâtiments*. Avec la multiplication d'études, d'analyses et de normes traitants de ce sujet, la santé et le bien-être sont maintenant devenus des principes fondamentaux du travail de conception architecturale. Ils devront dorénavant être mis à l'avant-plan dans tous les projets, dans toutes les normes et par tous les experts.

La programmation préliminaire est disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://batimentdurable.ca/activites-et- formations/colloque-architecture-durable-et-sante-montreal>

Les sous-thèmes abordés dans cette programmation sont :

1. Architecture saine : erreurs, réussites et leçons apprises (dans le cadre d'un panel d'architectes);
2. Santé et rentabilité des bâtiments : étude de cas et débat (panel d'experts de l'industrie);
3. Ergonomie;
4. Lumière naturelle;
5. Design biophilique;
6. Design actif;
7. Qualité de l'air;
8. Design acoustique.

20150708

Les présentations des panels des sujets 1 et 2 doivent être des étude de cas.

Les présentations des sujets 3 à 8 doivent minimalement contenir trois (3) parties, soit :

- Introduction sur le sujet et sur les bienfaits (quoi);
- Démarche explicative pour intégrer le sujet à même les projets (comment);
- Étude de cas (résultat).

Les sujets traités doivent apporter une contribution importante, innovante et inspirante au champ de l'architecture saine et plus particulièrement à un ou plusieurs des sous-thèmes énumérés ci-haut. Par ailleurs, l'intégration des impacts, notamment sur l'absentéisme, la productivité, la santé/sécurité, la rentabilité, etc., est un élément de bonification d'intérêt. Si le sujet touche à l'architecture saine sans embrasser l'un des sous-thèmes, le candidat devra apporter un argumentaire conséquent pour justifier l'ajout d'une sous-thématique.

La prestation qui sera effectuée lors du colloque devra être accompagnée d'un diaporama Power Point, Prezi ou d'un autre support de présentation que le conférencier maîtrise parfaitement. La présentation finale devra être remise aux organisateurs au moins 10 jours avant la tenue du Colloque.

Les conférenciers retenus seront choisis en fonction de leur profession (en architecture ou dans tout autre domaine relié à l'aménagement), de leur expérience professionnelle en présentation lors de conférences, de colloques ou d'autres événements de même envergure devant un public averti, sur une recherche ou un projet réalisé récemment ou en cours de réalisation et dans lequel les candidats auront été directement impliqués.

Les conférenciers ne seront pas rémunérés.

Les conférences ne peuvent être une forme de réclame pour un produit ou un service.

Les présentations seront disponibles sur la page Web du colloque après l'évènement, sous réserve de l'autorisation des conférenciers.

Devis demandé : Chaque personne intéressée à offrir ses services doit présenter un devis concis dans lequel elle précise les informations suivantes :

- Un curriculum vitae mis à jour, incluant leurs expériences professionnelles, leurs expériences de conférencier et leurs coordonnées complètes;
- Un titre et un sous-titre;
- Une synthèse de la présentation en un paragraphe de 10 lignes;
- Un descriptif de la présentation d'un maximum d'une page;
 - Étude de cas pour les sujets 1 et 2;
 - Démarche explicative et étude de cas pour les sujets 3 à 8;
- Une estimation du temps de préparation requis;
- Un sommaire de la manière dont elle entend structurer sa présentation.

Rôle du Conseil du bâtiment durable du Québec : Le CBDQ s'engage à soutenir les conférenciers choisis pour intégrer les présentations à l'ensemble du colloque et assurer le suivi du fil de la programmation. Les conférenciers

choisis auront la marge de manœuvre nécessaire pour s'approprier et mettre en forme leur contenu. Cependant, le CBDQ, pour veiller à la complémentarité des contenus, se réserve un droit de regard sur la programmation finale des conférences. Les conférences pourraient être ajoutées au catalogue des conférences et formations du CBDQ et être offertes à l'avenir en recourant aux services des présentateurs, selon une entente négociée avec ces derniers.

Critères d'évaluations : Les devis seront évalués sur les bases de la pertinence des sujets, de leur apport en innovation, de la valeur d'inspiration des contenus, de leur complémentarité aux autres présentations, de l'expérience des individus, ainsi que de leurs aptitudes oratoires et pédagogiques.

Échéance : Les devis doivent être transmis au plus tard le **mercredi 12 août 2015** à Paul-Antoine Troxler, coordonnateur, Éducation et Recherche : pa.troxler@batimentdurable.ca

Les candidats retenus seront contactés entre le 15 et le 31 août 2015.

Pour plus de renseignements communiquez avec Paul-Antoine Troxler au : 514 563-2001, poste 221.

**Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez
au Conseil du bâtiment durable du Québec.**